

FORMATION A LA MAISON DES AVOCATS DE MONTPELLIER
SUIVI PAR LES ASSESSEURS DU TPE DE MONTPELLIER
(Mercredi 20 Novembre 2024)



TITRE DE LA FORMATION : La prostitution des mineurs ; Exploitation sexuelle



INTERVENANTE : Claire Grangeaud formation, prévention Cheffe de service du fil à l'amicale du nid 34 (fondée en 1946: sur la prostitution ; suivent actuellement 70 mineurs)

(L'Amicale du Nid34 est une association laïque, féministe, abolitionniste, dont les missions sont d'aller à la rencontre, d'accueillir, et d'accompagner les personnes mineures et majeures en danger, en situation ou ayant connu la prostitution. Ses membres, une équipe pluridisciplinaire de salarié.es, travailleurs et travailleuses sociales, psychologues, administratifs, accompagnent avec ou sans hébergement les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution dans leur chemin vers l'insertion professionnelle et le droit commun : autonomie, construction d'un projet, gestion du quotidien. L'Amicale du Nid c'est aussi des actions de recherche, prévention, information et sensibilisation menées auprès de nombreux publics. Une de ses antennes à Béziers accueille également les femmes victimes de violence conjugale.)

LE CONTEXTE ACTUEL :

- 15% des français ont affaire avec la prostitution
- La Prostitution des mineurs depuis 2021 est médiatisée
- 5 éducatrices, une formatrice, une psychologue et une cheffe de service

Beaucoup de cas sont aujourd'hui suivi à l'aide du numérique. Le travail de ce suivi s'effectue surtout avec la protection de l'enfance et avec la PJ.

99% des hommes de tous les milieux agissent sur les mineurs. Souvent c'est la famille qui prostitue les enfants.

Le racolage se fait essentiellement sur internet via les réseaux sociaux. Les jeunes filles sont souvent recrutées par leur petit copain (souvent dans un réseau) qui sont souvent issues du trafic de stupéfiant. Parfois c'est une copine (foyers de l'enfance : jeunes vulnérables)

93% de filles âgées de 14/15 ans, 4% de garçons. Cependant considérant les (MNA) on estime que ce chiffre est sous-estimé. 100% des mineurs suivis par le fil ont vécus violence dans la famille et inceste (48%) ou viol collectif (40%).

COMMENT REPERER CETTE MALTRAITANCE

Facteurs fragilisants: violences familiales, abandon, agression sexuelle, l'hypersexualisation des jeunes (clips, images et vidéos pornographiques) situation de handicap. La prostitution rentre dans les chambres par les réseaux sociaux.

LE PSYCHOTRAUMATISME SUBIT : dissociation, anesthésie émotionnelle, mémoire traumatique. Cela constitue une véritable bombe à retardement d'où la nécessité de former les enquêteurs.

LES CONSEQUENCES :

Troubles alimentaires, scarifications, négligence, addictions, sur valorisation des biens matériels, douleurs corporelles.

Changement brutal de comportement

LES PROXENETES

L'emprise se traduit par : La surveillance, les menaces, ils utilisent la famille, la petite sœur etc... Ils leur font commettre des délits, les font devenir elles-mêmes proxénètes et gagnent dans les 15000 euros par jour.

UN PARTENARIAT INDISPENSABLE : police, santé, protection de l'enfance, PJJ, Magistrats (juge et procureur).

FINANCEMENT : Sur appel à projets - Conseil Régional de Santé (ARS) – Conseil Départemental

LE TEMOIGNAGE D'EDUCATRICES :

On accueille des jeunes de 0 à 21 ans, jeunes victimes placées qui sont des jeunes très vulnérables.

Depuis 5 ans on constate une augmentation de ce type de la pratique de la prostitution chez ces jeunes.

Il nous apparaît difficile d'appliquer nos missions de protection pour ces jeunes alors que c'est notre mission première.

Nous avons un sentiment d'impuissance avec des jeunes qui fuguent, reviennent repartent. Nous devons créer un lien de confiance mais c'est difficile.

Essayer de prévenir les mises en danger.

Les signalements à la police ne sont pas forcément suivis d'effet. Ce qui fragilise les professionnels et les jeunes car avec l'absence de réponses concrètes de la police et de la justice, nous avons un sentiment d'abandon.

Pour beaucoup d'adolescents dire qu'il est une victime est une insulte.

Avec la jeune victime ainsi : « tu as eu le choix ? c'est toi qui a décidé ? etc....il faut sortir de l'emprise... »

TEMOIGNAGE D'UNE AVOCATE : Accompagnement sur le chemin judiciaire et travail pédagogique sur cette thématique.

« J'étais constitution de partie civile pour l'Amicale du nid. Très peu de professionnels de justice savent de quoi on parle.

Exemple

- Un dossier : 2 hommes poursuivis 30 ans sans emploi célibataire, l'autre en couple 40 ans opticien.
- 1 jeune fille a créé un profil et a proposé faveurs sexuelle sur internet dit qu'elle a 18 ans puis dit à sa copine de venir, elles veulent faire argent facile. Les 2 disent ignorer qu'elles étaient mineures. Elle vivait avec ses 2 parents et avait été victime de harcèlement. Quant à sa copine, sa mère était décédée elle était partie vivre chez son père violent et alcoolique et qu'elle ne connaissait pas.

Peines prononcées :

- La première, 12 mois avec sursis et amende de 1500
- La copine, 12 mois avec sursis probatoire avec obligation de soins et de travail (possédant déjà un casier judiciaire) »

Autre exemple

- Un éducateur de foyer de 51 ans qui a eu des relations sexuelles avec une jeune fille du foyer de 16 ans. Contrainte
- Peu à peu relations contre achat de cannabis pour cette jeune fille qui avait une consommation +++

Peines prononcées :

- Peine de prison 5 ans dont 2 fermes
- Sursis probatoire avec obligation de soins
- Interdiction de travailler avec des mineurs pendant 5 après sortie de prison.

Les assesseurs du TPE de Montpellier